La Lettre de Saint Buc

N°3 Avril 2024



Chers amis,

La Messe, le mardi 19 mars, a réuni près de 100 fidèles dans la Chapelle pour honorer Saint Joseph, patron des travailleurs et des familles.

Durant les trois jours du week-end de Pâques, la Chapelle était ouverte : Nouveautés : la chasse aux œufs le lundi qui a réuni de nombreux enfants et adultes..., des exposants venus repérer les lieux ainsi qu'une conférencière, une artiste a fait offre de service pour 2025... : nous avons été emballés..., les cloches ont sonné le dimanche de Pâques et comme d'habitude, le quizz de la Chapelle Saint Buc en dix questions a rencontré un grand succès. Les journalistes de Ouest France et du Pays Malouin nous ont fait l'amitié de venir ainsi que Réginald Robin, Conseiller Municipal du Minihic-sur-Rance.

Bref de très bons moments sous une météo hélas maussade.

Autre bonne nouvelle : Le programme de cet été est bouclé et en téléchargement sur le site.

- Présentation de la saison et pot amical Dimanche 7 juillet à 12h en présence de Madame Sylvie Sardin, Maire du Minihic-sur-Rance, de tous les membres du bureau de votre Association et de tous les amis de la Chapelle Saint Buc.
- 6 EXPOSITIONS (dont deux collectives) de peinture et sculpture en juillet/août.
- 7 MERCREDIS DE SAINT BUC, avec 3 conférences et 4 concerts (dont 3 dans l'enclos de la chapelle): Dessine-moi la Terre, concert d'accordéon « bayan » avec Bogdan Nesterenko, artiste Ukrainien, Jazz, Brésil et chansons, Quart 'Saxes... il y en aura pour tous les goûts!
 Les Mercredis de Saint Buc seront désormais suivis d'un pot amical,
- Un parking devrait être à votre disposition et vous devriez trouver l'enclos totalement relooké...
- La « SORTIE PATRIMOINE » réservée aux adhérents le mardi 6 août avec la visite des propriétés privées de la Fosse-Hingant et du Vaulérault : inscriptions à compter du 15 juin.
- Les JOURNÉES DU PATRIMOINE les 16-17 septembre.

Vous aimez la chapelle Saint Buc ? Vous êtes un défenseur du patrimoine ? Vous voulez contribuer à la vie culturelle du Minihic sur Rance ? Abonnez-vous à notre page Facebook <u>Association Chapelle Saint Buc,</u>

ET N'OUBLIEZ PAS DE RENOUVELER VOTRE ADHESION POUR 2024

Vous soutiendrez la préservation et l'animation de ce monument historique!

Dans l'attente de nous retrouver, recevez notre très cordial souvenir.

Gaële Loyer et François Bejui (Co-Présidents) et tout le Conseil d'Administration de l'Association.



En adhérant ou en renouvelant votre adhésion pour l'année 2024 à l'Association de la Chapelle Saint Buc vous soutenez la préservation et le rayonnement de ce Monument Historique du Minihic-sur- Rance, bâti au XVIIème siècle. Vos adhésions servent également à financer ses activités culturelles et cultuelles, la participation étant libre.

L'Association fonctionne grâce à l'implication de ses bénévoles mais des dépenses importantes : près de 10 000€ par an sont cependant nécessaires (Gardiennage, communication, travaux, etc...).

Vous bénéficierez par mail des Lettres de Saint Buc (8 fois par an) pour être informés en priorité de toutes les activités de l'Association et notamment des "Mercredis de Saint Buc", de rappels réguliers au cours de l'été des différentes manifestations et des dates des vernissages des expositions. La sortie patrimoine (payante) vous est désormais réservée : elle aura lieu cette année le mardi 6 août.

Pour verser votre adhésion :

Nous vous proposons de régler votre adhésion en ligne via <u>la plateforme Hello Asso</u>. Ainsi, en une seule opération, vous pouvez effectuer votre règlement, et vous recevrez automatiquement et en temps réel : la confirmation de votre paiement, votre carte d'adhérent et votre reçu fiscal. Cette formule a en outre l'avantage de simplifier le travail des bénévoles qui s'occupent de la gestion.

Nous vous rappelons que la défiscalisation dont nous bénéficions permet par exemple :

- Pour une adhésion individuelle de 25 €, de ne supporter réellement que 8,50 €
- Pour une adhésion couple de 35 €, de ne supporter que 11,90 €
- Et encore beaucoup plus pour une adhésion bienfaiteur : à partir de 50 €

- Vous pourrez ajouter un don à l'Association en plus de votre adhésion, qui vous donnera droit aussi à une réduction d'impôt. Ainsi un don de 100 € ne vous reviendra qu'à 33 €.
- A titre informatif, 25% des contributeurs en 2023 ont complété leurs adhésions par des dons de 50, 100€... (voire plus pour quelques-uns).
- Cliquer sur ce lien pour Payer son adhésion en ligne
- Les informations qui vous seront demandées (adresse, téléphone, mail...) permettront que vos coordonnées soient à jour.
- Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser ce moyen (pas d'internet, pas de CB…), il reste toujours possible d'effectuer son règlement par chèque (25 €'adhésion individuelle, 35€ adhésion couple, 50 € et plus : adhésion bienfaiteur) à l'ordre de l'Association de la Chapelle Saint Buc, à adresser au siège de l'Association : Mairie du Minihic sur Rance 35870 Le Minihic-sur-Rance ou par virement au compte FR76 1360 6000 0930 0956 3800 089 Code BIC AGRIFRPP836. Un reçu fiscal vous sera alors envoyé par mail (ou par courrier sur demande).